

6658/22 COR 1

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 02 mars 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 02 mars 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil relative à une mesure d'assistance au titre de la facilité
européenne pour la paix afin de soutenir les forces armées ukrainiennes**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes